

---

**Présidence : Bulgarie****SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(511ème séance plénière)**

1. Date : Vendredi 18 juin 2004

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 25

2. Présidence : M. I. Petrov  
M. Z. Radukov

Au nom du Conseil permanent, la Présidence a souhaité la bienvenue à M. D. Everts, nouveau Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'OSCE.

3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE S.E. VUK DRASKOVIC,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE  
SERBIE-MONTENEGRO

Présidence, Ministre des affaires étrangères de Serbie-Monténégro, Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/523/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/530/04), Géorgie (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Moldavie et de l'Ukraine), Norvège, Fédération de Russie, Canada, Albanie

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU REPRESENTANT PERSONNEL  
DU PRESIDENT EN EXERCICE POUR  
L'APPLICATION DES ARTICLES II ET IV DE  
L'ANNEXE 1-B DE L'ACCORD-CADRE GENERAL  
POUR LA PAIX EN BOSNIE-HERZEGOVINE, LE  
GENERAL-MAJOR CLAUDIO ZAPPULA

Représentant personnel du Président en exercice pour l'application des Articles II et IV de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (CIO.GAL/51/04/Rev.1 OSCE+), Irlande-Union

européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/524/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/529/04), Fédération de Russie, Croatie, Serbie-Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Déminage des frontières de l'Etat par l'Ouzbékistan* : Ouzbékistan (PC.DEL/521/04), Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/525/04), Norvège, Canada, Tadjikistan, Kirghizistan, Présidence
- b) *Activités récentes des coprésidents du Groupe de Minsk* : Fédération de Russie (également au nom de la France et des Etats-Unis d'Amérique)
- c) *Projet de loi sur la décriminalisation de la diffamation au Kirghizistan* : Kirghizistan (PC.DEL/517/04)

Point 4 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Chef du Bureau de l'OSCE à Erevan (PC.FR/18/04 Restr.), Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/526/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/522/04), Canada, Fédération de Russie, Arménie (PC.DEL/533/04 OSCE+), Présidence

Point 5 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE

Chef du Centre de l'OSCE à Douchanbé (PC.FR/17/04 Restr.), Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/527/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/520/04), Canada (également au nom de la Norvège), Fédération de Russie, Tadjikistan, Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA RECOMMANDATION VISANT A PRORoger LE MANDAT DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITES NATIONALES

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 611 (PC.DEC/611) sur la recommandation visant à proroger le mandat du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Serbie-Monténégro, Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 612 (PC.DEC/612) sur la prorogation du mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 613 (PC.DEC/613) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

- a) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/55/04)* : Présidence
- b) *Visite du Président en exercice en Biélorussie les 8 et 9 juin 2004* : Présidence
- c) *Visite du Président en exercice en Moldavie les 21 et 22 juin 2004* : Présidence
- d) *Nomination des chefs de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et du Bureau de l'OSCE à Bakou* : Présidence

Point 10 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Réunions du Secrétaire général à Paris les 16 et 17 juin 2004* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/140/04 OSCE+)
- b) *Participation du Secrétaire général à la réunion ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à Istanbul* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- c) *Suppression de la prime de risque pour la Mission de l'OSCE au Kosovo* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- d) *Académie de l'OSCE à Bichkek* : Directeur du Centre de prévention des conflits

- e) *Avis de vacance des postes de Directeur de l'administration et des finances et de Directeur des ressources humaines* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 11 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai, tenu à Tachkent les 16 et 17 juin 2004* : Ouzbékistan (également au nom du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan)
- b) *Parution du rapport 2004 des Etats-Unis d'Amérique sur la traite des personnes* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/519/04)

4. Prochaine séance :

Mardi 29 juin 2004, à la suite de la réunion du Comité préparatoire à 15 heures, Neuer Saal